



Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didiér DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANTER-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°16-4-41

-----  
**Cimetière**

-----  
Tarifs des concessions

Rapport de M. Patrick DELEBARRE,  
Maire,

Il vous est proposé de substituer au tarif des concessions et droits divers, les prix indiqués au tableau ci-après :

**1) CONCESSIONS (a+b)**

**a. Coût de la location de terrain et première inhumation**

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Concession quinzenaire	200,00	201,00
Concession trentenaire	390,00	391,00
Concession cinquanteenaire	1042,00	1046,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

**b. Coût des inhumations suivantes**

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Concession quinzenaire	100,00	101,00
Concession trentenaire	195,00	196,00
Concession cinquanteenaire	521,00	523,00

Concessions centenaires existantes (concession nouvelles supprimées depuis le 5 janvier 1959)	662,00	664,00	Envoyé en préfecture le 12/12/2016 Reçu en préfecture le 12/12/2016 Affiché le ID : 059-215900903-20161208-16_4_4 -DE
Concessions perpétuelles existantes (concession nouvelles supprimées depuis le 25 mai 1974) + Frais d'enregistrement pour superposition dans perpétuelles	848,00 fixé par au moment de la demande par l'hôtel des finances	851,00 fixé par au moment de la demande par l'hôtel des finances	

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

Les concessions ne peuvent être renouvelées que dans les deux années qui suivent la date d'échéance. Au delà, une procédure de reprise administrative sera entamée.

Les conversions de concessions ne peuvent être demandées uniquement par le(s) concessionnaire(s)

### 3) VACATION : 20€

### 4) COLUMBARIUM (a+b) :

#### a. Coût de la location de terrain et première inhumation

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Case quinzenaire	226,00	227,00
Case trentenaire	516,00	518,00
Case cinquanteenaire	966,00	970,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

#### b. Coût des inhumations suivantes

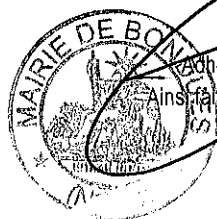
Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Case quinzenaire	75,00	76,00
Case trentenaire	172,00	173,00
Case cinquanteenaire	322,00	323,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

Les nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Les travaux ne sont plus pris en charge par la mairie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
Les intéressés sont invités à se rapprocher des Pompes Funèbres et Marbriers.**

Travaux Préparatoires  
Conseil d'Administration du 22 novembre 2016  
Commission Générale du 30 novembre 2016



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi qu'il est délibéré en séance du conseil  
Certifié conforme  
Le Maire